



Fédération
des sociétés
d'histoire
du Québec

MÉMOIRE
SUR LE PROJET DE
POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE QUÉBEC

PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PUBLIQUES
LES 12 ET 13 JUIN 2006

Juin 2006

Propos liminaires

En premier lieu, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) félicite la ville de Québec de vouloir se doter d'une politique du patrimoine. Elle devance ainsi le gouvernement québécois, qui a pourtant en main tous les instruments pour proposer sa propre politique du patrimoine et ainsi établir une vision d'ensemble de la gestion de ce volet important de notre identité. Nous déplorons toutefois le peu de temps mis à notre disposition pour étudier le projet de politique du patrimoine et rédiger un mémoire qui permettrait de le bonifier davantage.

Nous avons toutefois le sentiment que ce projet de politique arrive trop tard pour protéger l'arrondissement historique de Sillery dont l'intégrité et la cohérence sont encore une fois sous la pression des promoteurs immobiliers et des spéculateurs fonciers. Alors que cette politique du patrimoine de la ville de Québec devrait commander et encadrer l'ensemble des interventions de la Ville dans les différents dossiers d'aménagement et de gestion du territoire, nous avons la désagréable impression que cette politique est en fait à la remorque du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et des plans directeurs de quartiers.

Présentation de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Fondée en 1965, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) compte 182 sociétés membres et regroupe plus de 40 000 personnes sur l'ensemble du territoire québécois. Nos membres œuvrent dans les domaines de la recherche historique et généalogique, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier, archivistique, archéologique et ethnologique, de même que dans celui de l'édition de publications sur l'histoire d'une région, d'une municipalité ou encore d'une famille. Les sociétés d'histoire sont des pionnières, la première d'entre elles ayant été fondée en 1824, et elles travaillent activement depuis cette époque à la protection et à la mise en valeur de notre patrimoine sous toutes ses formes. En raison de leur intérêt pour notre histoire et notre patrimoine collectif, les membres des sociétés d'histoire se sentent concernés au premier chef par tout ce qui peut porter atteinte à la richesse du patrimoine québécois.

Mémoire sur le projet de Politique du patrimoine de Québec

Sur le territoire de la Ville de Québec, la Fédération des sociétés d'histoire regroupe quinze organismes œuvrant à la promotion de l'histoire, du patrimoine, de l'ethnologie, de l'archéologie et de l'archivistique.¹

La FSHQ et ses sociétés membres œuvrent, depuis leur fondation, à la recherche et à la diffusion de l'histoire et du patrimoine des Québécois. Au cours des dernières années, en particulier, nous avons constaté à maintes reprises les lacunes et les faiblesses des lois existantes et des moyens actuellement disponibles au Québec en matière de protection et de mise valeur du patrimoine collectif des Québécois. Les sociétés d'histoire, sur le plan local et régional, de même que la Fédération, sur le plan national, ont, à plusieurs reprises, dû alerter l'opinion publique pour protéger, souvent contre les gouvernements, les administrations locales, les institutions, les entreprises et même les individus, des pans entiers de notre histoire et de notre patrimoine. C'est dans ce contexte que la Fédération des sociétés d'histoire du Québec s'est dotée d'un Comité du patrimoine dès 1999 pour s'efforcer d'apporter un appui à ses sociétés membres soucieuses de préserver ce patrimoine menacé par des entités aux moyens financiers et politiques bien plus considérables.

Dans le berceau de l'Amérique française qui soulignera le 400^e anniversaire de sa fondation en 2008, il est raisonnable de s'attendre à ce que la ville de Québec assume un leadership en matière de patrimoine, autant tangible qu'intangibles, ce patrimoine étant le reflet de son histoire et ce qui la distingue des autres agglomérations en Amérique et dans le reste du monde. Il est d'autant plus crucial que la ville de Québec joue ce rôle que, pour bien des promoteurs, le patrimoine n'est ni plus ni moins, la plupart du temps, qu'un obstacle à abattre... et non une ressource à mettre en valeur.

Le mémoire de la Fédération vient appuyer les sociétés œuvrant sur le territoire de Québec dans leur démarche en apportant une vision nationale aux commentaires sur la politique du patrimoine de Québec, le patrimoine de la capitale étant plus important que tout autre patrimoine régional.

¹ Voir la liste des membres de la Fédération sur le territoire de Québec à l'annexe 1.

Caractère unique de Québec

Les citoyens et les citoyennes de Québec ont la chance de vivre dans une ville dont l'histoire s'inscrit au cœur du développement de notre nation. Les traces de l'histoire et des hommes et des femmes qui l'ont faite transpirent à travers les maisons, les rues, les paysages de Québec. Ces traces vivent aussi à travers les œuvres et des archives que chaque génération de bâtisseurs nous a léguées. Être résidents de Québec, c'est donc avoir un certain devoir de réserve quant à la manière de gérer ce legs et de le développer. Les sociétés d'histoire ne sont pas contre le développement. Chaque génération doit transmettre à ses descendants les témoignages de son travail et de son industrie. Mais ce témoignage doit se traduire non pas par la destruction du passé mais bien par l'harmonieuse intégration des nouveaux apports à l'ensemble. Certes, il peut être nécessaire d'améliorer certains secteurs de la municipalité. Mais, toute intervention doit nécessairement se faire dans le respect de l'œuvre de nos devanciers de manière à ajouter cette touche, cette note, cette couleur qui embellira l'œuvre commune que constitue l'édification de la ville de Québec.

Commentaires sur le projet de politique du patrimoine

Le document soumis à la consultation décrit en termes généraux la situation du patrimoine mobilier et immobilier sur le territoire de la ville de Québec. Dans l'ensemble, le portrait est réaliste. Nous déplorons toutefois que ce document semble avoir été produit en parallèle avec les autres consultations présentement en cours dans les différents arrondissements et quartiers de la ville de Québec.

La politique du patrimoine doit être le cadre de référence et d'intervention des actions de la Ville dans tout projet d'aménagement et de construction sur son territoire. Or, les consultations sur le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et sur les différents plans directeurs de quartiers sont réalisées sans aucune référence au projet de politique du patrimoine. Cette manière de procéder reflète-t-elle la priorité que la Ville accorde à sa politique du patrimoine? Nous espérons qu'il n'en est rien, car elle remettrait alors en cause la crédibilité du présent exercice et du plan d'action qui en découlera.

De plus, nous avons la désagréable impression que le projet de politique du patrimoine est au fond une manière de consulter le milieu pour dresser une liste d'épicerie dans laquelle la Ville établira des

Mémoire sur le projet de Politique du patrimoine de Québec

priorités et des échéanciers de réalisation pour le plan d'action. Il est certes nécessaire de dresser cet inventaire des cas problèmes et délicats. Mais la FSHQ considère que le plan d'action qui découlera de la Politique du patrimoine de Québec devrait servir à mettre en œuvre une structure cohérente d'intervention municipale en matière de patrimoine et que, nous ne le répéterons jamais assez, une politique du patrimoine doit être la cheville, le pivot, le cadre de référence de toute future action de la ville de Québec en matière de gestion et d'aménagement urbain.

Pouvoir de citation

Pour la FSHQ et les sociétés œuvrant sur le territoire de Québec, ce projet de politique n'a pas le mordant et les moyens nécessaires qui permettraient à la Ville de protéger efficacement et de mettre en valeur adéquatement le patrimoine mobilier et immobilier de Québec. En fait, la ville de Québec devrait utiliser de manière systématique son pouvoir de citation des édifices en vertu des dispositions en ce sens de la *Loi sur les biens culturels*. Il nous semble aussi important que la ville de Québec puisse également pouvoir citer ou préserver l'intérieur des édifices patrimoniaux, et non seulement la coquille externe.

Code du bâtiment

Comme le document de travail le souligne à juste titre, les sociétés d'histoire sont très préoccupées par l'impact de l'application du *Code du bâtiment* sur le patrimoine bâti de Québec. On ne saurait passer sous silence le fait que le transfert récent d'édifices de nature religieuse à des intérêts communautaires ou privés a eu l'effet désastreux de saccager complètement l'intérieur de certains de ces édifices pourtant conservés intacts et en excellent état par les communautés pendant un siècle, sinon davantage. C'est ainsi qu'on a vu disparaître de magnifiques escaliers en chêne (dont la rampe était trop basse selon les normes modernes), des plafonds travaillés, peints ou sculptés et des boiseries. Et tout cela, en raison de la sacro-sainte « mise aux normes » et d'une application bornée des normes suggérées par le *Code du bâtiment*.

Il serait donc essentiel qu'on regarde de plus près non seulement le *Code du bâtiment du Québec*, mais surtout la façon dont il est appliqué lorsqu'il s'agit d'édifices convertis. Après tout, plusieurs de ces bâtiments ont servi de couvents, collèges, monastères, églises, usines

Mémoire sur le projet de Politique du patrimoine de Québec

ou entrepôts. Ils avaient donc une fonction nettement publique. Il est quelque peu absurde que le fait de les convertir en édifices abritant des services communautaires les rende tellement plus menaçants pour la sécurité publique. Une application aussi étroite de ce genre de normes modernes aurait rapidement éliminé ou défiguré nombre d'édifices patrimoniaux en Europe...

À ce chapitre, nous nous félicitons que la ville de Québec veuille élargir le soutien au propriétaire de maison ancienne sur son territoire. L'expertise que la Ville a développée dans l'arrondissement historique de Québec servira avantageusement les résidents des autres secteurs de Québec.

Il nous apparaît, en outre, très pertinent d'appliquer au patrimoine bâti deux principes énoncés à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable* (2006, ch.3), que nous nous permettons de citer *in extenso* :

i) « *prévention* » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;

j) « *précaution* » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

Chaque propriétaire sait d'expérience qu'un bâtiment bien entretenu est moins dispendieux à maintenir en état qu'un édifice laissé à l'abandon. La politique du patrimoine devrait offrir des incitatifs fiscaux aux propriétaires qui entretiennent régulièrement leurs édifices patrimoniaux.

Moratoire sur le développement immobilier

La politique du patrimoine de Québec et le plan d'action qui en découlera devraient imposer un moratoire sur tout développement immobilier et urbain de manière à permettre de faire le point sur l'état du patrimoine bâti de la capitale. Cela permettra de mieux planifier l'ensemble du développement urbain sur le territoire de Québec et par conséquent de protéger adéquatement les zones renfermant un fort potentiel patrimonial.

Mémoire sur le projet de Politique du patrimoine de Québec

L'intégrité des arrondissements historiques de Québec, Beauport, Charlesbourg et Sillery devrait être en tête des priorités de la ville de Québec. Par son pouvoir de discipliner le développement immobilier, la Ville a les moyens de protéger et même de mettre en valeur ces joyaux que nos devanciers nous ont légués. Dans ce contexte, la ville de Québec devrait décréter immédiatement un moratoire sur le développement des arrondissements historiques de manière à ce qu'elle puisse encadrer et définir les éléments acceptables dans cette portion de notre héritage collectif. Cela aura pour avantage d'endiguer, et surtout de gérer, dans une vision d'ensemble, les différents projets des promoteurs et des spéculateurs fonciers. D'ailleurs, lors du récent congrès de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, à Alma, les délégués des 182 sociétés membres adoptaient une résolution demandant à la ville de Québec de surseoir à tout projet de développement dans l'arrondissement historique de Sillery afin d'en protéger l'intégrité.

Citation municipale

Outre les arrondissements historiques classés en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, la ville de Québec compte plusieurs noyaux de villages anciens. Ils conservent des ensembles institutionnels et commerciaux qui offrent encore aux résidents comme aux visiteurs des repères visuels et structurels cohérents et, dans certains cas, un patrimoine significatif.

La Fédération et les sociétés d'histoire recommande à la ville de Québec de citer les noyaux anciens de villages tels que ceux de Cap-Rouge, Loretteville, Sainte-Foy, Courville et Montmorency. Dans le même ordre d'idées, nous recommandons à la ville de Québec de citer les sites naturels et historiques tels que ceux des rivières Cap-Rouge et Saint-Charles, particulièrement la chute Kabir Kouba, le lac Saint-Charles, la baie de Beauport, etc.

Une politique d'encadrement

Pour la Fédération et ses sociétés membres, une véritable politique du patrimoine ne sera efficace que si elle chapeaute l'ensemble des interventions de la ville de Québec. Nous observons trop souvent dans les grandes bureaucraties que la main gauche ignore ce que fait la main droite. Nous recommandons en conséquence que tous les services municipaux coordonnent leurs actions afin de préserver le

Mémoire sur le projet de Politique du patrimoine de Québec

caractère unique de Québec. De plus, nous recommandons que chaque projet de développement et d'aménagement de la ville ne puisse être entrepris sans l'accord de l'ensemble des instances responsables de l'application de la politique du patrimoine.

Conseil du patrimoine

Nous recommandons qu'un Conseil du patrimoine, semblable à celui de la ville de Montréal, soit créé afin qu'il puisse conseiller la ville de Québec dans la mise en œuvre et l'application de cette politique du patrimoine, et ainsi assurer le respect de ses engagements en matière de protection et de mise en valeur de son patrimoine mobilier, immobilier, archéologique et archivistique.²

Rôle des sociétés d'histoire

La Fédération et ses sociétés membres se réjouissent du rôle que le projet de politique du patrimoine leur propose. Il faut ici souligner que les sociétés d'histoire travaillent depuis leur fondation à cette œuvre de recherche, de diffusion et de sensibilisation de la population à la richesse et la beauté du patrimoine collectif de Québec. Notre action, souvent méconnue et sous-estimée, est à l'origine de plusieurs interventions majeures quant à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine que le projet de Politique du patrimoine veut encadrer. Grâce à l'action de bénévoles et de passionnés pour la recherche, l'illustration, la préservation et la mise en valeur du patrimoine tangible et intangible de Québec, la ville peut aujourd'hui s'enorgueillir d'un riche patrimoine. Ces personnes sont regroupées dans des sociétés d'histoire œuvrant dans chacun des arrondissements de Québec. Leur action et leur opiniâtreté ont permis de sauvegarder et mettre en valeur des pans entiers de ce patrimoine, qui font aujourd'hui la marque de commerce de Québec et l'attirent des visiteurs. Nous citerons par exemple le rôle joué par des membres de la Société historique de Québec dans la création de l'arrondissement historique de Québec.

C'est pourquoi les sociétés d'histoire comptent pouvoir poursuivre en partenariat avec la ville de Québec leur œuvre de recherche et de vulgarisation de notre histoire et de notre patrimoine. Elles comptent bien en retour recevoir un soutien financier adéquat pour répondre aux

² Voir la mission et le rôle du Conseil du patrimoine de Montréal en Annexe 2.

attentes de la Ville relativement à l'application de sa politique du patrimoine.

Conclusion

Les sociétés d'histoire sur le territoire de Québec et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec sont heureuses de l'initiative de la ville de Québec. Nous espérons que cette politique aura les moyens nécessaires pour assurer la pérennité de notre patrimoine pour nous et les futures générations. Nous espérons qu'à l'exemple de la ville de Québec la ministre de la Culture et des Communications du Québec proposera enfin cette politique québécoise du patrimoine que nous attendons toujours depuis le dépôt du rapport Arpin en 2000.

Les sociétés d'histoire et leur fédération seront heureuses de poursuivre, en partenariat avec la ville de Québec, la mise en œuvre de cette politique du patrimoine. Nous souhaitons que notre patrimoine soit une partie intégrante de notre environnement naturel et bâti, afin que nous puissions léguer à nos descendants l'héritage que nous avons reçu et que nous avons développé dans un esprit d'économie des ressources dont nous disposons et avec l'objectif d'en assurer la pérennité.

Marc Beaudoin, président sortant et trésorier
Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Annexe 1

Liste des membres de la FSHQ sur le territoire de Québec

78 ^e Fraser Highlanders (Garnison Fort St. Andrew's)	La Cité
Association acadienne de la région de Québec	Sainte-Foy-Sillery
Fondation Bagatelle	Sainte-Foy-Sillery
Fondation du domaine Cataract	Sainte-Foy-Sillery
Literary and Historical Society of Quebec	La Cité
Société d'art et d'histoire de Beauport	Beauport
Société d'histoire de Sillery	Sainte-Foy-Sillery
Société d'histoire postale du Québec	La Cité
Société du patrimoine politique du Québec	La Cité
Société historique de Charlesbourg	Charlesbourg
Société historique de Québec	La Cité
Société historique du cap Rouge	Cap-Rouge
Société québécoise d'ethnologie	La Cité
Association des archéologues du Québec	La Cité
Association des archivistes du Québec	Sainte-Foy-Sillery

Annexe 2

Conseil du patrimoine de Montréal³

Mission du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. À ce titre, il conseille et avise le conseil de la Ville, le comité exécutif, les conseils d'arrondissement, les services municipaux et les citoyens. Le Conseil :

- ◆ développe une vision commune du patrimoine pour la Ville de Montréal en matière de patrimoine naturel et de patrimoine culturel;
- ◆ contribue au développement et à la mise en valeur du patrimoine montréalais en soutenant les efforts de reconnaissance, de mise en valeur et de protection du patrimoine, déployés par les citoyens, les organismes et les instances intéressés;
- ◆ favorise l'appropriation du patrimoine par les citoyens;
- ◆ veille à assurer une protection accrue et une meilleure mise en valeur du patrimoine montréalais.

Rôle du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal conseille et donne son avis, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville, du comité exécutif et des conseils d'arrondissement sur :

- ◆ les politiques et services municipaux à mettre en œuvre afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine;
- ◆ les questions liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine;
- ◆ les projets de modifications au Plan d'urbanisme et lors de l'adoption de projets majeurs touchant un emplacement reconnu pour son intérêt patrimonial;
- ◆ les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux;
- ◆ les demandes de citation de monuments historiques et de constitution de sites du patrimoine;
- ◆ la banque de dénomination des lieux urbains.

Son rôle de conseiller et d'aviseur amène également le Conseil du patrimoine à se prononcer sur les projets de modifications au plan

³ Source : site Internet de la ville de Montréal, section Conseil du patrimoine de Montréal.

Mémoire sur le projet de Politique du patrimoine de Québec

d'urbanisme et lors de l'adoption de projets majeurs touchant un emplacement reconnu pour sa valeur patrimoniale.

Par ailleurs, le Conseil du patrimoine :

- ◆ peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, conformément aux règles de l'Office de consultation publique de Montréal;
- ◆ recommande au conseil de la Ville, au comité exécutif, aux conseils d'arrondissement et aux services municipaux que la réalisation d'études ou de recherches relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine soient effectuées;
- ◆ contribue à la mise en œuvre de la politique du patrimoine de la Ville;
- ◆ s'intéresse à l'initiation et à la sensibilisation au patrimoine en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques;
- ◆ peut demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais et, à cette fin, établir des priorités.